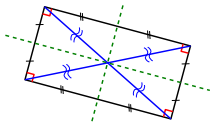


RECTANGLE - DÉFINITION

Un **rectangle** est un quadrilatère qui a ses quatre angles droits (trois suffisent).



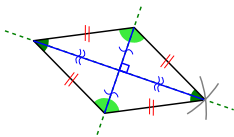
RECTANGLE - PROPRIÉTÉS

Si un quadrilatère est un rectangle, **ALORS** :

- il a les propriétés du parallélogramme
- il a deux axes de symétrie supplémentaires
- ses diagonales ont la même longueur

LOSANGE - DÉFINITION

Un **losange** est un quadrilatère qui a ses quatre côtés de la même longueur.



LOSANGE - PROPRIÉTÉS

Si un quadrilatère est un losange, **ALORS** :

- il a les propriétés du parallélogramme
- il a deux axes de symétrie supplémentaires
- ses diagonales sont perpendiculaires

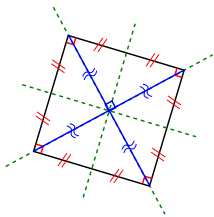
CARRÉ - DÉFINITION

Un **carré** est un quadrilatère qui est à la fois un rectangle et un losange.

CARRÉ - PROPRIÉTÉS

Si un quadrilatère est un carré, **ALORS** :

- il a les propriétés du parallélogramme
- il a les propriétés du rectangle
- il a les propriétés du losange



Remarque : Un carré a un centre et quatre axes de symétrie.